

Bien profiter de l'herbe, c'est aussi bien gérer le parasitisme

08/07/2013	ENR-GCT 21
Indice : 00	

Objectif = Avoir des bovins adultes immunisés et des parcelles faiblement contaminées. Chaque exploitation est un cas particulier. Voici quelques clés pour limiter le risque parasitaire en se posant les bonnes questions.

❶ QUEL EST LE RISQUE PARASITAIRE CETTE ANNEE SUR MON EXPLOITATION ? COMMENT OPTIMISER MA CONDUITE AU PATURAGE ?

► Certains facteurs influencent la contamination des pâtures

- Une mise à l'herbe précoce (avril),
- Une rentrée tardive (novembre),
- Pas ou peu de rotation sur les parcelles,
- Un chargement élevé sans complémentation,
- Un pâturage précédent par des génisses de première année
- Un hiver doux, un été humide : attention en automne !

Il faut **favoriser l'acquisition de l'immunité** : un niveau minimal d'immunité en fin de première saison d'herbe et un maintien de celle-ci pendant l'hiver permet d'éviter les pertes de croissance en deuxième saison et empêche l'accumulation non contrôlée de larves. La sortie de ces larves peut provoquer au printemps ou lors du premier vêlage une gastrite aiguë (l'ostertagiose de type 2). La production de lait est diminuée chez les vaches pas assez immunes. De plus ces animaux contaminent plus les pâtures.

Quels sont les animaux à risque ?

- vis-à-vis des strongles = les jeunes et les adultes mal immunisés

- vis-à-vis de la douve et du paramphistome = tous les animaux qui pâturent en zone infestée



Quelles sont les parcelles à risque dans mon exploitation ?

- les parcelles proches de l'exploitation, fréquemment utilisées, surpâturées, zones de rassemblement d'animaux, parcelles où les jeunes ont pâture l'automne précédent, zones humides toute l'année...

► Dans ces conditions, comment optimiser ma conduite au pâturage ?

Je sors mes génisses dès la première année ! De cette façon elles s'immuniseront plus vite.

Je réserve les parcelles les moins à risque aux animaux les plus sensibles (jeunes, femelles hautes productrices) : parcelles non utilisées / non pâturées par les génisses à l'automne précédent, repousses de fauche, parcelles labourées récemment.

Le pâturage mixte ou alterné entre bovins et petits ruminants? Globalement cela peut être une bonne option car la majorité des parasites sont spécifiques soit aux petits ruminants soit aux bovins. Attention, ce n'est pas le cas de la Douve ni de la paratuberculose !!

J'aménage mes parcelles...? Pour limiter le risque de Douve, l'idéal dans la mesure du possible est de bloquer l'accès des animaux aux zones humides. Si cela n'est pas envisageable, prévoir un traitement précoce et des sérologies régulières !

Le pâturage tournant est-il réalisable dans ma situation ? Les cycles de rotation dans nos régions ne sont souvent pas compatibles avec un assainissement des parcelles. Mais une rotation des pâtures permettra globalement une diminution de l'infestation des bovins.

Est-il possible de diminuer le chargement pour mes lots à risque en été? A cette période l'herbe commence à se faire plus rare donc les animaux ingèrent plus de parasites. Un agrandissement par repousses de fauches en juillet -août quand il est possible permet de diluer la population parasitaire.

Si ce n'est pas envisageable, il peut être intéressant de compléter les animaux à risque en été pour limiter la consommation d'herbe rase, plus contaminée.

2 JE TRAITE LES BONS ANIMAUX AU BON MOMENT AVEC LE BON TRAITEMENT

Douves et Paramphistomes : traiter VITE et BIEN *Je traite tous les bovins* ayant pâture sur des zones humides

Quand traiter ? En **octobre-novembre** (parfois mai-juin en zone très infestée et en année à risque). En pratique pour la Douve le plus rapidement possible après le résultat de sérologie, et pour le *Paramphistome* : 1 à 2 mois après la rentrée en général.

Quels produits utiliser ?

Douve : les produits actifs sur les formes adultes ET immatures ne peuvent pas être utilisés en lactation. Les produits actifs uniquement sur les adultes doivent être répétés ou réalisés plusieurs semaines après la rentrée.

Paramphistome : Zanil® ou Douvistome® uniquement. Ils sont aussi actifs contre les douves de plus de 12 semaines d'âge.

Dois je traiter ? Seules une **coproscopie pour le paramphistome et une sérologie Douve** peuvent vous le dire : **à réaliser en fin de saison de pâture** sur 5 animaux par lot les bovins à risque, et pour les animaux présentant une dégradation de l'état général.

Strongles: développer l'immunité des jeunes

Ne traiter que la première saison de pâture. Pour les autres: au cas par cas!

Quand traiter ? Cela dépend de la conduite d'élevage (date de sevrage, rotations de pâtures) et de la météo.

Pour la première année de pâture, en l'absence d'agrandissement en cours de pâture on traite généralement en **août septembre, avec un produit rémanent**. En cas d'agrandissement sur parcelles à moindre risque parasitaire (fauche) le traitement se fera au moment du passage sur la parcelle saine. Un produit à action immédiate peut suffire.

Eventuellement un **traitement à action immédiate supplémentaire** peut être administré **à la rentrée à l'étable** en cas de forte infestation (à vérifier par un dosage pepsinogène).

Pour la deuxième année de pâturage, on traite selon le risque parasitaire et le niveau d'immunité. Si les vaches sont bien immunisées (si elles ont été en contact avec les parasites pendant plus de 8 mois avant l'entrée en production de lait), un traitement se fera au cas par cas, à la rentrée. Sinon, il faudra traiter comme en première année de pâture.

Quel produit utiliser ? Il existe **3 familles de produits** qui se distinguent en fonction de leur spectre d'activité et de leur durée d'action (rémanence). **La dose doit être calculée par rapport à l'animal le plus lourd du lot.**

Faites des économies : un dosage de pepsinogène à la rentrée sur les jeunes! Vous saurez ainsi s'il est nécessaire de traiter et quel traitement est le plus approprié ! A réaliser sur 5 animaux par lot pour uniquement les 2 premières années de pâture. Cette pratique est à préférer aux coproscopies, non interprétables sur les vaches.

Attention au temps d'attente lait !

Si seules quelques vaches dans le troupeau laitier sont traitées, n'utilisez pas de produits pour on.

Action du produit	Matière active	Exemples Spécialités	Durée d'activité	Strongles digestifs		Voies d'admin.	Délais d'attente lait	Quand utiliser?
				Adultes	Larves enkystées			
Immédiate	Albendazole	Valbazen®, Disthelm®	Aucune	+++	-	Orale	Interdit	A la rentrée en stabulation Ou en cours de pâture avant passage sur une parcelle saine.
	Fendendazole, Oxfendazole	Panacur®, Synanthic®, Oxfenil®	Aucune	+++	++	Orale	0	
	Levamisole	Nemisole®	Aucune	+++	-	Orale, Inj. Pour on	Interdit	
Rémanente	Ivermectine	Ivomec®, Virbamec®	21 j	++++	++++	Pour on / Inj	Interdit en lactation 28 j avant vêlage	A la mise à l'herbe, ou En cours de pâture en pâturage continu, ou A la rentrée pour les jeunes massivement parasités
	Doramectine	Dectomax®	28 à 35 j	++++	++++	Inj / Pour on	Interdit en lactation	
	Eprinomectine	Eprinex®	28 j	++++	++++	Pour on	0	
	Moxidectine	Cydecitine®, Cydecitine® LA	35 j 90-150 j	++++	++++	Inj / Pour on	Interdit en lactation 60 j avant vêlage	
Libération continue (bolus)	Lévamisole Febendazole Oxfendazole	Chronomentic®, Panacur bolus®, Repidose® - Farmintic®	90 j à 140 j.	++++	+ / ++	Bolus	Interdit VL	A la mise à l'herbe : ne pas utiliser systématiquement!